

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

22 décembre 2005, Vol. 2, no 51

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



## 1. Assureurs

### 1.1. Modifications au registre

- Annulation d'une restriction
  - [CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.](#)
- Modification de permis
  - [CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC](#)
  - [DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.](#)
  - [LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.](#)
- Changement de nom
  - [La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie](#)

## 2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

### 2.1. Modifications au registre

- Délivrance de permis
  - [Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs](#)
- Annulation d'une restriction
  - [SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HOME](#)

## 3. Coopératives de services financiers

**CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.**

---

Avis d'annulation de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. » a été annulé en date de la signature de cet avis en conformité avec la *Loi sur les assurances (L.R.Q. c. A-32)*.

Cette annulation est effectuée à la suite de la cession et la prise en charge des actifs et du passif de CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. à CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE.

Le siège de la compagnie CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. est situé au 550, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), H3A 1B9.

À partir de la date de la signature de cet avis, CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. n'est plus autorisée à pratiquer les assurances au Québec.

Fait à Québec, le 22 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

## CHAMBRES DES NOTAIRES DU QUÉBEC

---

### Modification de permis

*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur du **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC** a été modifié afin d'ajouter la restriction suivante à la catégorie d'assurance « Responsabilité » : (activités limitées à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles) et autorise désormais ledit ordre professionnel à pratiquer au Québec, par l'entremise de son Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, les catégories d'assurance suivantes :

- Garantie et Frais juridiques (pour ces catégories, les activités sont limitées à l'assurance de ses membres contre les détournements de sommes devant être déposées dans un compte en fidéicommiss, commis sans complicité de l'assuré, et à l'assurance couvrant les frais juridiques occasionnés par ces détournements).
- Responsabilité (activités limitées à la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles conformément à l'article 187.11 du *Code des professions*).

Le principal établissement d'affaires est situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2650, Montréal (Québec) H3B 1S6.

Fait à Québec, le 21 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

## DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Titres » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité
- Titres

Le siège de la compagnie est situé au 6300, boulevard de la Rive-Sud, Lévis (Québec), G6V 6P9.

Fait à Québec, le 22 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

## LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Titres » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements)
- Responsabilité
- Titres

Le siège de la compagnie est situé au 6300, boulevard de la Rive-Sud, Lévis (Québec), G6V 6P9.

Fait à Québec, le 22 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre April".

Jean-Pierre April

**LA SURVIVANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE VIE**

**(LOI SUR LES ASSURANCES)**

**Avis de modification de permis / changement de nom**

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie » a été modifié pour « La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie » et autorise ladite compagnie à pratiquer au Québec dans les mêmes catégories d'assurance qu'auparavant, soit :

- sur la vie
- contre la maladie ou les accidents

Le siège de la compagnie est situé au 1555, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec), Canada, J2S 2Z6.

Fait à Québec, le 22 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

**LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE**  
**(L.R.Q., c. S-29.01, article 242)**

**DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**

**Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs**

L'Autorité des marchés financiers donne avis, qu'en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01), elle a délivré un permis à Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs lui permettant d'exercer ses activités au Québec à compter du 13 décembre 2005. Ce permis est valable jusqu'au 30 juin 2006, conformément à l'article 240 de cette loi.

Cette société a été constituée le 26 septembre 2005 en vertu de l'article 21 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada). Le 4 novembre 2005, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a confirmé qu'elle est une société assujettie aux dispositions de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (L.C. 1991, ch. 45) et qu'elle est autorisée à exercer les activités visées à l'article 412 de ladite loi.

Le siège social de la société est situé au 77, King Street West, 35<sup>th</sup> Floor, Royal Trust Tower, Toronto Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5W 1P9. Sa représentante principale au Québec est madame Annie Blouin dont l'adresse est : 1, Place Ville-Marie, 5<sup>e</sup> étage, Aile Ouest, Montréal (Québec) H3B 1Z3. Le principal établissement d'affaires au Québec est situé à la même adresse que celle de sa représentante principale.

Fait à Québec, le 13 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre April'.

Jean-Pierre April

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

**LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE**  
**(L.R.Q., c. S-29.01, article 242)**

**ANNULATION D'UNE RESTRICTION PRÉVUE À UN PERMIS**

**Société de Fiducie Home**

L'Autorité des marchés financiers donne avis qu'en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01), elle a annulé la restriction empêchant Société de Fiducie Home de recevoir des dépôts au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., A-26), laquelle restriction apparaissait au permis qui lui a précédemment été délivré et qui lui est permis d'exercer ses activités au Québec à compter du 13 décembre 2005. Ce permis est valable jusqu'au 30 juin 2006, conformément à l'article 240 de cette loi.

Le siège social de la société est situé au 145, King Street West, Suite 1910, Toronto (Ontario) M5H 1J8. Son représentant principal au Québec est M<sup>e</sup> Marc Beauchemin de la firme d'avocats Desjardins Ducharme Stein Monast dont l'adresse est la suivante : 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 4L8. Le principal établissement d'affaires au Québec sera situé au 4480, chemin de la Côte-de-Liesse, Mont-Royal (Québec) H4N 2R1.

Fait à Québec, le 13 décembre 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April